



Communiqué de presse

Sotteville-lès-Rouen, le 01/04/2025

Maintien dans l'emploi et insertion des professionnels en situation de handicap : le Centre Hospitalier du Rouvray signe une convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP)

Le Centre Hospitalier du Rouvray renforce son engagement en faveur de l'inclusion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap en signant une convention pluriannuelle avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP). Cette convention, qui couvre la période 2024-2027, marque une étape décisive dans la structuration et l'amplification de la politique handicap de l'établissement.

La signature officielle de cette **première convention** aura lieu le **3 avril 2025 de 9h à 10h30**, en présence de **Franck Esteve, Directeur général du Centre Hospitalier du Rouvray, et de Marine Neuville, Directrice du FIPHFP** à Inwork - 46, rue des Cateliers, 76800 Saint Étienne du Rouvray

La démarche du Centre Hospitalier du Rouvray

En 2023, le Centre Hospitalier du Rouvray a engagé une démarche pour évaluer les actions et procédures facilitant l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Elle a conduit à la structuration et au développement d'une politique RH dédiée à compter du 1er juillet 2024 pour une durée de trois ans.

Cette initiative s'est traduite par une analyse approfondie des pratiques internes, la constitution d'une gouvernance dédiée (Comité de pilotage, groupes thématiques), ainsi que des concertations avec les organisations syndicales et les instances représentatives.

Le projet vise désormais à :

- piloter et institutionnaliser la politique handicap au sein de l'établissement,
- valoriser les actions menées afin de favoriser une évolution des représentations,
- accélérer et pérenniser les actions grâce à un préfinancement adapté.

Quatre axes stratégiques pour une politique handicap ambitieuse

Afin de structurer son action, le Centre Hospitalier du Rouvray a défini quatre axes prioritaires dans le cadre de cette convention :

1. Le développement d'actions de communication, d'information et de sensibilisation,
2. L'amélioration du suivi des agents en situation de handicap au travers des aménagements des postes de travail,
3. La formation des personnels,
4. Le recrutement direct et l'accueil d'apprentis et de stagiaires en situation de handicap.



Un engagement concret et des actions ciblées

Cette convention repose sur plusieurs actions clés, notamment la nomination de référents handicap, la formation des professionnels, l'accompagnement des agents en situation de handicap et le développement de partenariats stratégiques.

La mise en œuvre de cette convention sera suivie de près par les instances concernées, avec des évaluations régulières pour mesurer l'impact des actions engagées.

Ce plan d'actions s'élève à **833 244 €** et sera co-financé :

- à hauteur de 429 375 € par le FIPHFP soit 52 %
- à hauteur de 403 869 € par le Centre Hospitalier du Rouvray soit 48 %

CONTACTS PRESSE

Centre Hospitalier du Rouvray

- Jennifer Servais-Picord, responsable communication / 07 77 68 56 74
- Oriane Behuret, chargée de communication / 06 34 05 00 09
service.communication@ch-lerouvray.fr

FIPHFP

- Véronique Bonnet - v.bonnet@agence-cid.fr - 06 08 62 33 59
- Chloé Méhat - c.lemahieu@agence-cid.fr - 06 89 57 84 63

À propos du CH du Rouvray

Le Centre Hospitalier du Rouvray est l'un des plus importants établissements de santé en France spécialisés dans la lutte contre les maladies mentales, accompagnant plus de 30 000 usagers chaque année. Centre hospitalier universitaire, il intervient sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie, Elbeuf, Pays de Caux et Pays de Bray, et propose une prise en charge complète : prévention, diagnostic, soins et réhabilitation psychosociale. Il réalise des formations auprès des personnes concernées, proches et professionnels de santé. Il participe à la recherche dans son domaine de compétences et il réalise de nombreuses actions de prévention auprès du grand public. Le Centre Hospitalier du Rouvray dispose également d'un service d'urgence en psychiatrie, l'UNACOR, disponible 24h/24 pour l'accueil des urgences psychiatriques.

www.ch-lerouvray.fr

A propos du groupe FIPHFP

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'insertion des personnes en handicapées œuvre pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (FIPHFP). Doté d'un budget annuel de 200 millions d'euros, il finance, impulse et aide les employeurs publics dans la réalisation de leur plan d'actions relatives au recrutement, au maintien dans l'emploi, à la formation, à la sensibilisation et à l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. La mission du FIPHFP s'inscrit dans la poursuite de l'objectif légal de 6% de travailleurs bénéficiaires de l'obligation pour l'emploi des personnes en situation de handicap (BOETH) dans la Fonction publique. En 2023, 34 252 recrutements ont été réalisés et 7972 personnes ont été maintenues en emploi, le taux d'emploi dans la fonction publique continuant à progresser pour atteindre 5,66%. Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marine NEUVILLE. Il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique Territoriale, de la Fonction publique Hospitalière et du budget (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

www.fiphfp.fr



A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

A propos de la loi de 2005

L'année 2025 s'ouvre donc avec 2 événements centraux pour le secteur du handicap :

- *La commémoration de la loi du 11 février 2005, fondatrice pour la structuration de la politique handicap nationale, feuille de route de l'accessibilité généralisée.*
- *Cette loi est également à l'origine de la création du FIPHFP (Loi n°2005-102 du 11 février 2005 - Décret no 2006-501 du 3 mai 2006).*

20 ans plus tard, grâce à des nombreux programmes et outils déployés, le taux d'emploi direct des PSH dans la Fonction publique a progressé de 3,74 % en 2005 à 5,93 % en 2024.